



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 octobre 2020 à 20 heures à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2020

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSES : Mme PETITEAU M-E, M CARETTE C. ; M GAULTIER J-L, Mme LAMBERT B.

POUVOIRS : Mme PETITEAU M-E a donné pouvoir à Mme JOLIVET C.

M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 a été approuvé. M le Maire demande d'enlever le sujet suivant : Déclaration de biens soumis au droit de préemption.

RÉVISIONS TARIFS : SALLES, CONCESSIONS CIMETIERES, DROIT DE PLACE, PHOTOCOPIES

CONCESSIONS CIMETIERE

M Le Maire informe les élus sur les tarifs en cours. M GUILLOU propose de réfléchir à un aménagement pour le jardin du souvenir et d'envisager peut-être la mise en place d'un tarif.

Après avoir pris connaissance, et après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de 2019, à savoir :

- 15 ans : 140 €

- 30 ans : 210 €

En ce qui concerne le columbarium, le conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- 15 ans : 280 €

- 30 ans : 530 €

L'inscription sur la plaque reste à la charge de la famille.

DROIT DE PLACE

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués pour les droits de place, et après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de 2020, soit :

- 17 € pour une occupation ponctuelle

- 35 € par trimestre, payable à l'avance, pour une occupation régulière.

PHOTOCOPIES

Faisant suite à la délibération du 25 octobre 1999, créant une régie, le Conseil Municipal modifie les tarifs de 2020, à savoir :

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC :

- Format A4 0,20 €
- Format A3 0,35 €

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Noir et blanc

- Format A4 : 0,08 €
- Format A3 : 0,15 €

Couleur

- Format A4 : 0,20 €
- Format A3 : 0,35 €

SALLES POLYVALENTE ET DE CONVIVIALITE

Monsieur GUILLOU rappelle qu'il a été décidé lors du mandat dernier la modification du tarif de la salle au moment de la réception des travaux.

Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de location de la salle polyvalente de 2020 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	370	440	
SALLE VIN D'HONNEUR	150	180	
CUISINE	100	125	
ESPACE DE CONVIVIALITE	100	125	
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	390	490	
PACK 3 SALLES 2 JOURS	585	735	
	TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
	LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE – SALLE – ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

- Gratuité pour :**
- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
 - Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.
 - Associations intercommunales pour assemblées générales une fois par mandat

- REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION

- PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.
- CAUTION DE 1000 € A LA REMISE DES CLES
- REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES

- VERRES CASSES : 1,60 €
- AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE – 1 € LA CHAISE

AVANCE SUR PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU SACREE CŒUR

Après discussion, le conseil municipal a décidé de reporter le dossier. La commission enfance est chargée de rencontrer le président de l'OGEC pour avoir plus d'informations.

DESIGNATION REPRESENTANTS DU LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (LAD – SPL)

M le Maire rappelle l'acquisition d'action de LAD -SPL auprès du département le 8 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M BAUDRY Michael, titulaire, et M EVIN Pascal, suppléant, pour représenter au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et les autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,

INFORMATIONS DIVERSES

Mme PETITEAU et M CARETTE sont présents.

[Données sur la commune](#)

M Le Maire a présenté les derniers chiffres pour la commune au niveau de l'évolution démographique, des logements, du cadre de vie, de l'emploi, du niveau de vie et des finances locales par rapport à la communauté de communes et au département de Loire Atlantique.

[Syndicat de pays du Vignoble Nantais](#)

Le nouveau président est M Aymar RIVALLIN, maire de MAISON SUR SEVRE. Ce syndicat gère l'office de tourisme, le programme leader européen et le patrimoine. Il est composé de la communauté Sèvre et Loire, de la commune de Basse Goulaine, de la commune de Vertou et Clisson Sèvre et Maine Agglo.

[Réunion publique](#)

La réunion publique s'est déroulée en 3 parties : présentation du bilan de la Communauté de communes et de l'EPTB (Etablissement Public Territoriaux de Bassins) de Sèvre Nantaise, des futurs lotissements par la société Besnier Aménagement et du calcul pour la création de bassin d'orage par la société Artelia. Il y avait environ 30 personnes.

Monsieur le Maire et Monsieur GUILLOU, adjoint urbanisme, vont rencontrer certaines personnes ayant fait des demandes de renseignements complémentaires par courrier ou par oral.

[Périscolaire](#)

Monsieur, CAILLER, adjoint aux bâtiments, a présenté l'approche estimative et le planning prévisionnel pour la construction de la périscolaire.

L'estimation est d'environ 1 300 000 €. Le montant définitif sera en fonction du résultat de l'appel d'offres.

La mise en service des locaux est estimée à décembre 2023.

Sécurité école publique

Mme PETITEAU, adjoint à l'enfance jeunesse, et M CAILLER, adjoint aux bâtiments ont fait le tour de l'école. Plusieurs points sont à améliorer : installer un point de rassemblement en cas d'incendie sur le terrain de tennis, sécuriser les ganivelles mises entre les deux préfabriqués et mise en place de l'interphone.

Commission sécurité

La commission sécurité s'est réunie. Il est prévu d'effectuer plusieurs devis sur la mise en place d'une alarme pour les salles de sport et polyvalente.

Concernant les voisins vigilants ou commune vigilante, la commission se renseigne à ce sujet.

Yves BARTRA, coordinateur enfance jeunesse, avec l'accompagnement de la gendarmerie pourrait mettre en place une information civique pour les élèves de CM1 et CM2.

Il va être mis en place un tableur où seront mentionnées avec les dates et la description des dégradations subies pour établir un état des lieux précis.

M Le Maire rencontre la gendarmerie dans les prochains jours.

Site internet

M GUILLOU a présenté la nouvelle mise en page du site internet. Des modifications vont être apportées au fur et à mesure.

Antennes

L'antenne orange est en fonctionnement depuis le 29 septembre. L'antenne Bouygues située dans la zone des treize Vents sera mise en route en début d'année prochaine.

Commission mobilités

M CARETTE, membre de la commission mobilité à la communauté de communes Sèvre et Loire, fait part de la réflexion sur les déplacements entre les communes de la CCSL par des voies douces, par le covoiturage avec l'application Ouestgo ou par les transports en commun. Un état sera présenté au mois d'avril en bureau communautaire.